

Le règlement d'admission en 3^{ème} année de formation au DE de

Conseiller.ère en Economie Sociale Familiale

- Les conditions pour pouvoir être admis à suivre la formation au DE CESF sont :
Etre titulaire du BTS ESF ou bénéficier d'une validation de ses études, expériences professionnelles ou acquies personnels, ou être déjà diplômé.e de l'un des 4 autres diplômes de travail social de niveau 6
- Avoir satisfait aux épreuves de sélection.
- S'être acquitté.e de la CVEC : contribution vie étudiante et de campus (CROUS) pour finaliser l'inscription administrative. (sauf boursiers, statuts et situations spécifiques).

Pour les candidatures internes (Etudiant.e.s en BTS ESF à Polaris-Formation)

La sélection s'appuie sur deux éléments :

- 1- La moyenne des résultats non coefficientés obtenus aux différentes unités de formation durant la scolarité BTS
- 2- La présentation écrite et orale par l'étudiant.e des éléments clés de son projet de formation : le document écrit présente en deux pages maximum, ses motivations pour cette formation ainsi que ses souhaits et pistes de travail (thème, structure, public, modalité d'intervention sociale,...) envisagés notamment dans le cadre du stage professionnel prévu au cours de la formation de CESF ou encore dans le cadre de la recherche mémoire. La présentation orale s'effectue au cours d'un entretien avec deux formateurs/trices 3^{ème} année CESF. Par ailleurs, les formateurs/trices s'appuient sur une appréciation individuelle globale formulée par l'équipe pédagogique BTS (progression au cours des 2 ans, investissement, présence, travail personnel, participation et aptitude au travail collectif,...).

Calendrier :

Cette sélection s'effectue au cours de la 2^{ème} année BTS ESF. Une information rappelant ces modalités est organisée au cours du premier semestre, ainsi que le recueil des souhaits des étudiant.e.s.

Le document écrit (lettre de motivation) est remis au responsable de la formation 3^{ème} année au retour des vacances d'hiver. Les présentations orales sont prévues selon la dynamique de l'année et le calendrier scolaire, au cours du mois de mai.

Pour les candidatures externes à l'établissement

Pour les étudiant.e.s ayant réalisé leur cursus de formation BTS ESF dans un autre établissement, l'examen des candidatures s'effectue à partir de l'évaluation du parcours de formation, de la lettre de motivation puis de l'entretien de sélection. Le calendrier est identique.

D'autre part, il est possible d'examiner les candidatures des personnes présentant de par leur diplôme et/ou leur validation partielle par VAE, une demande de parcours aménagé. Ces demandes spécifiques doivent être formulées au plus tard fin mars de l'année en cours. La sélection s'effectue sur la base de l'étude du dossier composé du CV et d'une lettre de motivation ainsi que d'un entretien avec deux formateurs/trices de la filière ESF.

A l'entrée en formation les candidat.e.s sélectionné.e.s feront l'objet d'un positionnement des acquis de leur formation et expérience professionnelle, d'un programme de formation individualisé, soumis à la commission d'admission et permettant allègements et/ou dispenses.

Une commission d'admission valide l'ensemble de ces décisions. Le conseil pédagogique arrêtera les avis quant aux allègements et dispenses proposés. (Annexe n°5 : les instances pédagogiques à Polaris-Formation).